

*Réponse de M. le comte Sébastiani.*

« Le soussigné, ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères, a reçu la note que M. le comte de Celles lui a fait l'honneur de lui adresser hier, 22 courant. Cette communication est d'une telle importance, et embrasse des objets d'un si haut intérêt, puisqu'elle touche à l'élection du souverain de la Belgique, à l'étendue de son territoire, à ses relations commerciales, à la nature de ses alliances, que le soussigné ne pourrait y faire une réponse qui offrit la solution de toutes les questions renfermées dans la résolution du congrès.

» Le choix du souverain est un acte dont dépendra le sort futur de la Belgique. On ne saurait donc y apporter trop de réflexion, de temps, de maturité : quoique la liberté de ce choix soit absolue, le congrès ne saurait cependant oublier que la Belgique, au moment où elle est devenue un État indépendant, et va occuper une place si importante parmi les puissances européennes, doit montrer qu'elle sait allier l'exercice de ses droits avec les égards et les ménagements que conseille envers les autres puissances une sage politique.

» L'époque que le congrès a fixée me paraît beaucoup trop rapprochée, pour assurer le bonheur à venir des Belges, et écarter tout ce qui semblerait porter l'empreinte de la précipitation, en donnant à leur détermination tous les caractères de la prudence et de la stabilité.

» L'étendue du territoire du nouvel État ne saurait être fixée sans le concours des puissances intéressées. La France ne perdra jamais de vue que cette étendue doit être de nature à assurer à la Belgique des frontières naturelles d'une défense facile, et à ménager avec soin tous ses intérêts agricoles, industriels et commerciaux.

» On ne peut douter à cet égard de l'appui efficace de la France, qui a déjà donné tant de preuves d'une bienveillante sollicitude pour un peuple qui a fait si longtemps partie d'elle-même, que dans son affection, elle ne cesse pas de regarder comme un membre de la grande famille française, et pour lequel elle a obtenu tout ce qui était possible aujourd'hui, la séparation de la Hollande et sa complète indépendance.

» Les questions commerciales sont tellement

(1) Dans une lettre adressée au *Courrier des Pays-Bas* (Voir le numéro du 6 février), M. de Schiervel, également député du Limbourg, qui n'avait pu assister à la séance, donna son entière adhésion à la conduite de ses collègues. Nous reproduisons cette lettre ci-après :

compliquées qu'il me serait impossible de les traiter dans ce moment. Mais la Belgique doit être bien convaincue que la France lui assurera tous les avantages qui sont compatibles avec les intérêts de sa propre industrie et de son commerce.

» Un État nouveau et indépendant ne doit pas se hâter de contracter des alliances. Quant à l'alliance de la France, elle est à jamais assurée à la Belgique. Les Belges savent combien cette alliance leur a déjà été utile, et ils ne doivent pas douter de la continuation de l'affectueuse sollicitude du gouvernement du roi.

» Le soussigné prie M. le comte de Celles d'agréer sa haute considération.

» Paris, le 23 janvier 1851.

» Signé HORACE SÉBASTIANI. »

Pour copie conforme :

*Le vice-président du comité diplomatique.*

Comte d'ANSCHOT.

(Grande agitation.)

(U. B., 26 janv., et A. C.)

M. CONSTANTIN HODENBACH : C'est une déception diplomatique.

(U. B., 26 janv.)

QUELQUES VOIX : L'impression !

(U. B., 26 janv.)

L'impression et la distribution de ces pièces sont ordonnées.

(P. V.)

*Interpellations sur la navigation de la Meuse.*

M. LE VICOMTE CHARLES VILAIN XIII, secrétaire : Voici une proposition qui a été déposée sur le bureau :

« Les soussignés ont l'honneur de proposer au congrès de requérir, en vertu de l'art. 12 du règlement, M. le chef du comité diplomatique de se rendre au sein du congrès, afin de nous donner des renseignements sur le point de savoir si, maintenant que nos troupes ont débloqué Maestricht, le comité diplomatique a pris des mesures pour assurer la libre navigation de la Meuse.

» HENRI DE BROUCKERE, GELDERS, OLISLAGERS, Vicomte CHARLES VILAIN XIII (1). »

(U. B., 26 janv.)

M. LE PRÉSIDENT : Cette proposition est-elle appuyée? (Oui, oui.)

(C., 26 janv.)

M. HENRI DE BROUCKERE : Messieurs, les circonstances qui nous ont forcés à vous soumet-

A Messieurs les rédacteurs du *Courrier*,

« Je vous prie, messieurs, de vouloir accorder à cette lettre une place dans votre estimable journal.

» L'accomplissement d'un devoir impérieux m'ayant forc